

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 546

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 27

À la fin de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« (grues installées sur un châssis routier) »

les mots :

« , tels que les grues installées sur un châssis routier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.